



**PROCES-VERBAL  
BUREAU  
DU MARDI 24 FEVRIER 2011 à 18h00**

L'an deux mille onze le vingt quatre février  
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève  
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER, Hadj MADANI ; Dani ; Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA, Joseph FABRE,  
Anne-Marie FABRE , Jean Luc REQUI, José POZO, Yves BAILLEUX MOREAU ; Valérie ROUVEIROL ;  
Colette MEINARD ; Jean-Marc GONTARD ; Jean Noël MALAN ; Joëlle GOUDAL.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Paul PAILHOUX, Pierre LEDUC  
Absent(e)s : Daniel GUIBAL.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre  
la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

**I - CHOIX DU CANDIDAT POUR LA BAUME AURIOL**

Monsieur Hadj MADANI, Vice-Président délégué au tourisme rappelle le cahier des charges qui a été  
élaboré afin de trouver un nouveau gérant pour le restaurant - brasserie de la Baume Auriol. Il fait part des  
différentes réunions de travail qui ont eu lieu afin de faire une pré-sélection des offres. Il annonce que deux  
candidats ont été sélectionnés afin d'être reçus par le bureau réuni ce jour.

Dans un premier temps, les élus reçoivent Monsieur et Madame Charles BALHOUANE qui ont présenté leur  
projet "comme un projet de vie". N'étant pas restaurateur de métier, ils prévoient de recruter un cuisinier. Ils  
s'engagent à utiliser des produits locaux. Mme Balhouane connaît parfaitement le lieu pour en avoir fait son  
sujet de thèse, son environnement économique mais aussi humain. Son mari amènera de part son activité  
professionnelle une activité de formation, séminaire lors des périodes creuses.

Dans un deuxième temps, la SCIC REPLIC Restauration insertion a été reçue. Leur objectif est d'initier une  
activité de restauration en accueillant des personnes en situation d'exclusion dans une entreprise de  
restauration et de les accompagner vers un emploi durable.

Il propose au prochain Conseil Communautaire de choisir Madame Sylvie BALHOUANE pour la gérance du  
restaurant de la Baume Auriol.

Et autoriser Madame la Présidente à travailler sur la convention d'occupation du domaine public à proposer à  
Mme BALHOUANE.

**Vote:**

**Pour 9**

**Contre 1**

**Absentions 4**

## **II - CHOIX DU CANDIDAT POUR LA MEGISSERIE**

Monsieur Hadj MADANI, Vice-Président délégué au tourisme rappelle le cahier des charges qui a été élaboré afin de trouver un nouveau gérant pour le gîte d'étape et de séjour La Mégisserie. Il fait part des différentes réunions de travail qui ont eu lieu afin de faire une pré-sélection des offres. Il annonce que trois candidats ont été sélectionnés afin d'être reçus par le bureau réuni ce jour dont un s'est désisté au dernier moment.

Dans un premier temps, les élus reçoivent Mme Fanny CORBIN qui a présenté son projet qui se veut respectueux de l'environnement, ouvert sur la ville et ses habitants. un lieu qui valorise les richesses du territoire dans les aspects culturels, historiques et gastronomiques. Mme CORBIN garderait son activité actuelle de traiteur.

Dans un deuxième temps, l'entreprise AZOTE a été reçue. Il s'agit d'une entreprise sociale basée à Soubès qui souhaite non seulement développer l'activité de gîte d'étape et de séjour mais aussi faire un accueil touristique de personnes handicapées. Ils envisagent de créer 3 emplois sur le site.

Il propose au prochain Conseil Communautaire de choisir l'entreprise AZOTE pour la gérance du gîte d'étape et de séjour La Mégisserie.

Et autorise Madame la Présidente à travailler sur la convention d'occupation du domaine public à proposer à l'entreprise AZOTE

**Vote:**

**Pour 12**

**Contre 3**

**Abstentions 1**

## **III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION OEUVRES DANTON**

Monsieur Hadj MADANI présente un dossier de demande de subvention, à demander dans le cadre du FRAM concernant l'acquisition d'une œuvre de Michel Danton intitulée *Herbiers*, créée spécialement pour le Musée et qui s'intègre bien dans le projet scientifique du Musée. L'œuvre est constituée de 35 pièces et est proposée par l'artiste au prix de 10 000 €.

**Adoptés à l'unanimité**

## **IV - TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE FLEURY – demande de subvention**

Monsieur le Vice-Président délégué au musée présente le projet d'extension rénovation du musée Fleury qui doit permettre à cet équipement culturel de jouer pleinement son rôle dans la stratégie de développement culturel, touristique et économique du territoire.

Il explique qu'il est possible de demander une subvention à la Région Languedoc Roussillon à hauteur de 39 000 € pour une base subventionnable de 129 807 € HT de travaux.

**Adoptés à l'unanimité**

## **V - DEMANDE SUBV FEDER BERGES DE LA LERGUE**

Madame la Présidente rappelle les délibérations du 20/12/10 concernant les demandes d'aides pour cette étude. Le plan de financement initial prévoyait une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Languedoc Roussillon, de l'Union européenne au titre du FEDER, et du Conseil général de Hérault.

La concertation entre les différentes structures identifiées initialement a permis de simplifier le plan de financement tout en gardant un taux de subvention de 90%. Seules l'Agence de l'eau et l'Union européenne au titre du FEDER seraient alors concernées.

Il est proposé de modifier le plan de financement de la façon suivante :

<b>STRUCTURES</b>	<b>RÉPARTITION %</b>	<b>FINANCEMENTS €</b>
Agence de l'eau RMC	50	25285
FEDER (UE)	40	20228
Total financement externe	90	45513
Autofinancement	10	5057
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>50570</b>

Dans le cadre de ce projet, et compte-tenu des informations précédentes, il convient de demander une aide de 20228€ à l'Union européenne au titre du FEDER, pour un budget prévisionnel de 50570€.

**Adoptés à l'unanimité**

#### **VI - DEMANDE SUBV AGENCE DE L'EAU POSTE TECHNICIEN RIVIERES**

Madame la Présidente rappelle que le poste de la technicienne de rivières a été subventionné en 2010 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 28000€.

Il est proposé de solliciter à nouveau cette aide forfaitaire. Compte-tenu des conditions d'attribution et du programme d'actions établi en concertation avec l'Agence de l'eau, il est possible de faire cette demande pour une durée de 2 ans (2011 et 2012).

**Adoptés à l'unanimité**

#### **VII - Immeuble BARRAL : Travaux d'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) – demande de subventions**

Madame la Présidente rappelle aux élus le projet de réhabilitation de l'immeuble Barral classé « Monument Historique » et d'une ancienne caserne de pompiers en bâtiment à usage administratif, afin d'y accueillir la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Une partie des bâtiments devra également accueillir le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). Les deux bâtiments forment un ensemble de 2 000m<sup>2</sup> environ, dont une partie est vétuste.

Elle explique qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Général de Hérault à hauteur de 240 000 € pour une base subventionnable de 844 126 € HT de travaux.

**Adoptés à l'unanimité**

## **VIII - ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA BAIE DES VAILHES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente fait part de la démarche engagée par la CCL&L concernant un plan de gestion des actions du site du Salagou. Pour être durable, cette action ne peut être que globale et concertée. C'est l'ambition du plan de gestion élaboré par le Syndicat Mixte porteur de la démarche Grand Site.

En effet, le site des Vailhès occupe une situation stratégique dans le territoire global et des rives du lac en particulier et il convient d'y réaliser une étude de requalification.

Le cout est de 21 060 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Département de Hérault	5 500 €
ETAT DREAL	5 500 €
CCL&L :	10 060 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

**Adoptés à l'unanimité**

## **IX - SIGNALÉTIQUE DE SENTIERS DE RANDONNÉE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac souhaite développer l'activité de randonnée pédestre en créant ou en entretenant plusieurs circuits.

Le coût des aménagements est de 6 000 € HT.

Le Département de Hérault peut apporter une aide financière à hauteur de 4 200 €.

Le plan de financement est le suivant :

Département de Hérault	4 200 €
CCL&L :	1 800 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

**Adoptés à l'unanimité**

## **X - EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS DE SOUBES – CHOIX DES ENTREPRISES**

Madame la Présidente rappelle le marché à procédure adaptée passé au sens de l'article 28 du Code des marchés publics et ayant pour objet les travaux de Soubès.

Après analyse, il est proposé de retenir pour :

- le lot 1 l'offre de l'entreprise VALDEYRON pour un montant de: 68 236 € HT,
- le lot 2 l'offre de l'entreprise GHC pour un montant de: 20 285,00 € HT,
- le lot 3 l'offre de l'entreprise BETEILLE pour un montant de: 3 215,02 € HT,
- le lot 4 l'offre de l'entreprise GALTIER pour un montant de: 11 276,70 € HT,
- le lot 5 l'offre de l'entreprise CASTANIER pour un montant de: 3 280,80 € HT,
- le lot 6 l'offre de l'entreprise GELY pour un montant de: 6 673,00 € HT,
- le lot 7 l'offre de l'entreprise VALDEYRON pour un montant de: 48 675,00 € HT.

**Adoptés à l'unanimité**

**XI - Opération Grand Site Navacelles : Mise en sécurité et restauration de la Ferme de la Prunarede – travaux de raccordement électrique**  
**Participation de la Communauté de Communes**

Madame la Présidente rappelle le projet d'aménagement de la Ferme de la Prunarede dans le cadre de l'opération Grand Site Navacelles, suite aux différents travaux préparatoires il convient de raccorder le bâtiment en électricité.

Le cout des travaux a été estimé par Hérault Énergie à 66 792,87 € TTC.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Hérault Énergie :	53 675,09 €
CCL&L :	13 117,78 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

**Adoptés à l'unanimité**

**XII - EGLISE NOTRE DAME DE PARLATGE tranche 1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente expose aux Délégués communautaires que la commune de St Pierre de la Fage souhaite restaurer l'église Notre Dame de Parlatge. Le projet a été validé par le Conseil Municipal de la Commune.

Pour ce faire, il convient de faire des demandes de subventions.

Le projet a été estimée par l'architecte Michel DUPIN à 111 170 € HT (132 959 € TTC).

Le plan de financement du projet est le suivant :

CG34 :	30 000,00 €
Région LR :	33 351,00 €
ETAT DETR	26 000,00 €
CCL&L :	21 819,00 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

**Adoptés à l'unanimité**

**XIII - CHAPELLE ST SAUVEUR DES PLANS tranche 1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente expose aux Délégués communautaires que la commune des Plans souhaite restaurer la Chapelle St Sauveur. Le projet a été validé par le Conseil Municipal de la Commune.

Pour ce faire, il convient de faire des demandes de subventions.

Le projet a été estimée par l'architecte Frédéric FIORE à 97 826 € HT (117 000 € TTC).

Le plan de financement du projet est le suivant :

CG34 :	29 985,00 €
Région LR :	19 565,00 €
ETAT DETR	24 000,00 €
CCL&L :	24 276,00 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

**Adoptés à l'unanimité**

#### **XIV - MAISON DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI (tranche 2) – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente rappelle le projet d'aménagement de la « Maison de l'Économie et de l'Emploi ». Le bâtiment à aménager est situé dans le centre ville historique de Lodève. Il est constitué de deux entités attenantes formant un même volume ; l'immeuble dit : « Barral » et « l'ancienne caserne de pompier ». L'immeuble Barral, qui jouxte le cloître de la Cathédrale, fait partie de l'ancien ensemble épiscopale classé monument historique. Il est constitué d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage. L'ancienne caserne comprend un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage.

Pour ce faire, il convient de faire des demandes de subventions.

La 2ème tranche du projet a été estimée par l'architecte à 2 000 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

CG34 :	200 000,00 €
Région LR :	200 000,00 €
ETAT DETR	500 000,00 €
CCL&L :	1 100 000,00 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

**Adoptés à l'unanimité**

#### **XV - SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DU CAMPING DES VAILHES – DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

Monsieur Joseph FABRE, Maire du Puech et Vice-Président en charge du camping des Vailhès présente les travaux réalisés par le Bureau d'Études Be.M.E.A concernant le schéma d'assainissement du camping.

Le projet rentre dans le champ d'application des Décrets « Loi sur l'eau » codifiés au code de l'environnement. Le dossier de demande doit permettre d'évaluer les incidences potentielles du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux.

**Adoptés à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h.

Les membres du bureau

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
BOUSQUET Marie Christine	Présidente	
TRINQUIER Jean	1 <sup>er</sup> Vice-Président	
MADANI Hadj	Vice-Président	
GUIBAL Daniel	Vice-Président	ABSENT
ROIG Frédéric	Vice-Président	
MICOLA Lionel	Vice-Président	

FABRE Joseph	Vice-Président	
PAILHOUX Jean Paul	Vice-Président	Excusé
FABRE Anne-Marie	Vice-Président	
JOURDAN Yves	Vice-Président	Excusé
REQUI Jean Luc	Vice-Président	
POZO José	Vice-Président	
BAILLEUX-MOREAU Yves	Vice-Président	
Pierre LEDUC	Vice-Président	Excusé
ROUVEIROL Valérie	Déléguée	
MEINARD Colette	Déléguée	
GONTARD Jean Marc	Délégué	
MALAN Jean Noël	Délégué	
GOUDAL Joëlle	Déléguée	